



AUMONT - EN - HALATTE

Département de l'Oise Arrondissement de Senlis

infos janvier 2020

Les travaux avancent bien et les entreprises respectent les délais, la fin des travaux est toujours programmée pour fin juin.

La route d'Aumont restera fermée pendant toute la période des travaux. Il nous est impossible d'absorber la traversée des plus de 500 voitures extérieures au village qui utilisent cette route pour éviter la D1330.

Je sais que bon nombre d'entre vous me reproche cette fermeture, cette décision a été prise par le coordinateur de sécurité de chantier afin de garantir la sécurité des ouvriers et la vôtre.

14 février
ASSAINISSEMENT
Date limite de dépôt des
lettres d'engagement

Attribution des subventions

PHASE I

Sont concernés : le chemin du Moulin, une portion de la rue Louis Blanchet (du triangle de Bernis au bout du chemin de la Procession) et le chemin de la Procession (entre le chemin du Moulin et le bout de la rue Louis Blanchet).

Fin novembre, nous vous avons demandé de nous renvoyer une lettre d'engagement auprès de l'agence de l'eau sous 15 jours. À ce jour, nous n'avons pas reçu toutes ces lettres d'engagement.

La commission d'attribution de l'Agence de l'eau se réunira le 15 février pour les lettres d'engagement qui n'ont pas été déposées dans les délais, la prochaine commission aura lieu début avril. Pour les retardataires, dépôt des lettres en mairie, au plus tard, le 14 février.

PHASE II et III

Le reste du village

Dépôt des lettres en mairie, au plus tard, le 14 février.

IMPORTANT

- **Au-delà du 14 février, les lettres d'engagement ne seront plus prises en considération par l'Agence de l'eau et les demandes de subventions ne seront plus acceptées.**
- **Pour la phase I, les raccordements seront possibles à partir du 17 février, pour les Aumontois ayant déposé leur lettre d'engagement dans les délais et ayant reçu la validation du bureau d'études mandaté par la mairie.**
- **Pour les phases II et III, aucun raccordement n'est possible avant la réunion de la commission d'attribution de l'Agence de l'eau qui aura lieu début avril.**
- **Le début des travaux sur votre parcelle ne doit se faire qu'après avoir reçu l'accord du bureau d'études mandaté par la mairie (par courrier ou par mail).**

ATTENTION ! RAMASSAGE EMBALLAGES ET PAPIERS

Pas de passage ce jeudi 23 janvier pour le tri. Compte tenu des travaux rue Louis Blanchet et des difficultés rencontrées par le camion pour circuler, LE RAMASSAGE AURA ENCORE LIEU LES LUNDIS 27 JANVIER, 3 ET 10 FÉVRIER. Ensuite, le passage reprendra les jeudis.

Merci de votre compréhension.